

Mise en ligne : 1^{er} avril 2014.
Dernière modification : 17 avril 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTABLISSEMENTS ROUX-BAUDRAND FRÈRES Paris, Vichy, Le Havre, Bruxelles, Sassandra

S.A., 3 août 1917.

Société Anonyme de Construction Maritime
(Ateliers et chantiers de Bayonne)
(*La Journée industrielle*, 12 septembre 1918)

Les administrateurs sont MM. ... Roux-Baudrand, industriel, à Paris, 52, rue de Picpus.

Société Générale des Chantiers de l'Ouest
(*La Journée industrielle*, 19 décembre 1919)

Formée récemment, cette société anonyme a pour objet l'exploitation de forêts et de carrières, le commerce du bois, l'entreprise de tous sciages, l'exécution de tous travaux se rapportant à l'industrie et au commerce du bois et généralement la fourniture de tous matériaux nécessaires aux travaux publics.

Le siège est à Paris, 23, rue Taitbout.

Le capital est fixé à 1.500.000 fr. en actions de 300 fr.

Le premier conseil est composé de MM. Stéphane Roux-Baudrand, industriel à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 5 ; Jean Rougerie, rentier à Paris, square de l'Opéra, 3 ; et Maurice Bouliol, colonel en retraite à Paris, rue Jasmin, 6.

ÉTABLISSEMENTS ROUX-BAUDRAND FRÈRES
anciennement : « SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE ET DE CONSTRUCTIONS EN BOIS »
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 243-244)

Aux termes de sa délibération du 22 juin 1920, l'assemblée générale des actionnaires de la « Société d'entreprise et de constructions en bois » a approuvé définitivement les apports faits à la dite Société, par :

1° La Société industrielle du bois ; 2° Les ateliers Rosel ; 3° Les Établissements Roux-Baudrand ; le capital social a été porté de 1.650.000 à 5.000.000 de francs, divisé en 10.000 actions de cinq cents francs chacune.

— Le 29 mars 1921, l'Assemblée générale extraordinaire de cette Société a remplacé la dénomination de « Société d'entreprise et de constructions en bois », par la suivante : « Établissements Roux-Baudrand Frères ».

— Enfin, dans sa délibération du 1^{er} août 1921, le conseil d'administration des Établissements Roux-Baudrand Frères a décidé de transférer le siège social du n° 2 de la rue de Vienne, à Paris, aux n° 50, 52 et 54, de la rue Picpus, même ville, et de remplir

les formalités de publicité légales, en ce qui concerne notamment une exploitation forestière au Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire). Les insertions légales ont été faites dans le *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, du 30 septembre 1921.

Établissements Roux-Baudrand Frères
(*La Journée industrielle*, 28 août 1921)

Le Havre. 26 août. — Sous cette dénomination, MM. Georges Delamotte, industriel, à Paris, 24, quai de la Loire, et Stéphane Baudrand, industriel, à Paris, rue Copernic, 43, viennent de constituer une société anonyme au capital de 5 millions, dont le siège a été fixé à Paris, rue de Picpus, 50-52-54, avec bureau au Havre, rue du Chillou, 32.

La société a pour objet l'entreprise générale de travaux publics ou privés ; l'industrie et le commerce des bois.

Elle absorbe l'ancienne Société d'entreprises et de constructions en bois, au capital de 825.000 francs, dont le siège était à Paris, 1, rue de Clichy. Une exploitation forestière aura lieu à Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire), et une usine annexe fonctionnera à Vichy.

AEC 1922-220 — Établissements Roux-Baudrand frères, 2, rue de Picpus, PARIS (12^e).

Capital. — Sté an., f. le 3 août 1917, 5.000.000 fr. en 10.000 actions de 500 fr. lib.

Objet. — Sciage, tranchage, déroulage, bois de pays en bois exotiques. — Siège d'exploitation : Sassandra (Côte d'Ivoire).

Imp. — Bois divers principalement acajou.

Conseil. — MM. Stéphane Roux-Baudrand, présid. ; Jean Roux-Baudrand, admin.-dél. ; Daniel Gautier, Charles Saint-Père, Charles Rosel, admin.

Société de Joints et caoutchouc manufacturé
(Jocama)
(*La Journée industrielle*, 15 septembre 1922)

Les première administrateurs sont : MM. ... Stéphane Roux-Baudrand, industriel, à Paris, rue de Lisbonne, 29.

Annuaire industriel, 1925 :

ROUX-BAUDRAND frères (Établissements), 29, r. de Lisbonne, Paris. 8^e. T. Wagr. 89-74, 20-14 et 20-75. Ad. t. Soconbois-Paris. Soc. an. au cap. de 5.000.000 de francs. — Usine, chantiers et bureaux : 50 à 54, r. de Picpus, Paris, 12^e. T. Roq. 83-91, 49-90 et 57-14. Ad. t. Sindubois-Paris. Usines à : Bruxelles, Le Havre, Vichy. Agence à Londres. Concession : à Sassandra (Côte-d'Ivoire).

Bois des îles et de France. Bois blanc. Bois bruts sciés, tranchés, déroulés, contreplaqués. Menuiserie caisserie, parqueterie. (9-12020).

REPRISE EN MAINS PAR LA NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Nouvelle_Cie_frse_de_Kong.pdf

1925 : FILIALISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE IVOIRIENNE
SOUS LE NOM DE
SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Bois_de_Sassandra.pdf

[Absorption par les Éts G. Leroy, de Lisieux]
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ets_G._Leroy_1926-1932.pdf
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1927)

Les Établissements Leroy viennent d'absorber les usines Roux-Baudrand, de Vichy.

COUP D'ACCORDÉON

Établissements Roux-Baudrand frères
(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1928)

L'assemblée extraordinaire du 28 janvier a voté la réduction du capital de 4.450.000 francs à 4.445.000 francs et sa réaugmentation à 6 millions.

Etablissements Roux-Baudrand Frères
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1929)

Une assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928, clos le 31 décembre dernier, se soldant par un bénéfice distribuable de 1.637.542 fr. 58.

Les actionnaires ont décidé de distribuer un dividende de 14 fr. brut par action et de 210 fr. par part.

**ÉTABLISSEMENTS
ROUX-BAUDRAND FRÈRES
SOCIÉTÉ
COLONIALE & INDUSTRIELLE DU BOIS**

Droit
de Timbre
acquitté
par abonnement
Avis d'autorisation
inséré au
JOURNAL OFFICIEL
du
1^{er} Juin
1928

**SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 6.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 60.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE**

Statuts déposés chez M^e MACIET Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

**ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 000.796

UN ADMINISTRATEUR

H. Roux-Baudrand

PAR DÉLÉGATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paris le 24 Mai 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 1^{er} juin 1928

Société anonyme au capital de 6.000.000 de fr.
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Maciet, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Stéphane Roux-Baudrand
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 24 mai 1928

Établissements Roux-Baudrand frères
(*Le Journal des débats*, 20 juillet 1929)

Inscription à la cote de 5.000 parts de fondateur. Une assemblée du 3 juillet 1929 a
décidé, en effet, la division des 1.000 parts de fondateur existantes en cinquièmes.

LA CONSTRUCTION MODERNE

PARQUETS ET DALLAGES
(*La Journée industrielle*, 7 septembre 1929)

Quelques perfectionnements dans la technique des parquets

Les Établissements Roux-Baudrand frères, 50-54, rue de Picpus, à Paris, se sont spécialisés dans l'industrialisation et la standardisation des parquets de luxe en bois et l'on doit particulièrement signaler leur frise « Alsa » (système Aug. Lachapelle) qui permet de constituer des parquets « grands-fonds » d'une épaisseur de 28 m/m avec le maximum d'économie et de facilité de pose. Cette frise, établie dans la dimension unique de 0,92 x 0,23, peut s'adapter à des pièces de n'importe quelle dimension ; elle existe en 4 dessins, susceptibles de s'harmoniser à toutes les décorations, et grâce à elle, il est facile d'obtenir un parquet de luxe à un prix extrêmement raisonnable.

Les Etablissements Roux-Baudrand fournissent également des parquets de recouvrement, dits parquets-tapis, constitués par des panneaux de bois massifs assemblés, dont l'épaisseur est de 7 ou 11 m/m., et qui se placent sur les planchers à recouvrir, auxquels ils sont fixés à la colle et avec des petits clous sans tête ; les parquets-tapis peuvent également être placés sur ciment et même sur dallages et carrelages. Dans les panneaux qui comportent des bois des îles ou des bois fins, ces bois ne soit pas incrustés, mais ils ont l'épaisseur même du panneau. L'usure d'un parquet-tapis de ce genre est pratiquement nulle ; aussi peut-on prévoir le développement de ce procédé qui est déjà utilisé très largement à l'étranger et notamment en Angleterre.



Établissements Roux-Baudrand frères
(Société coloniale et industrielle du bois)
(*Le Journal des débats*, 11 septembre 1929)

À partir du 10 courant, les actions n° 1 à 60.000 et les parts n° 1 à 5.000 seront admises au Marché en Banque (comptant).

Établissements Roux-Baudrand frères
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929, pp. 877-878)

La Société des Établissements Roux-Baudrand frères a été constituée en 1917 sous le nom de « Société d'entreprises et de constructions de bois ». Elle avait pour objet l'industrie et le commerce des bois en général et semble avoir surtout orienté son activité vers le travail à façon, la construction de maisons en bois, de parquets, etc.

Elle n'y avait pas rencontré le succès, bien que le capital d'origine de 825.000 francs ait été augmenté par étapes jusqu'à 4.450.000 fr.

Au 31 décembre 1926, la société avait à amortir pour 4.717.797 francs de pertes antérieures.

Les immobilisations figuraient pour 4.230.991 francs, les marchandises pour près de 4 millions et il n'existait au passif pas trace d'amortissements ni de réserves. Il y avait 500.000 francs en caisse et banque pour faire face à 12 millions d'exigibilités.

Deux ans se sont passés depuis et la société vient de publier un bilan au 31 décembre 1928 qui est bien différent du précédent.

Il n'est plus trace des pertes antérieures, bien mieux l'exercice se solde par un bénéfice de 1.638.018 francs. En face d'un capital de 6 millions, les immobilisations figurent pour 5.308.217 francs. L'actif disponible et réalisable dépasse 14.300.000 francs pour faire face à 10.200.000 d'exigibilités.

Hâtons-nous d'ajouter que dans l'intervalle, le capital a été réduit de 4.450.000 francs à 445.000 francs, puis porté à nouveau à 6 millions. L'intervention de ce procédé aussi simple que classique permet de comprendre comment les pertes antérieures ont été éteintes. Mais ce qu'il est plus difficile d'expliquer, c'est que les capitaux nouveaux qui n'ont été mis à la disposition de la société que vers le milieu de 1928 et qui devaient être, comme nous venons de le voir, en grande partie absorbés par les dettes antérieures, se soient révélés si rapidement productifs qu'ils aient permis à la société d'annoncer, quelques mois après, un bénéfice de 1.637.542 francs et de distribuer aux actionnaires des dividendes nets de 10,91 par action et aux parts une répartition correspondante à un dividende net de 34,40 par cinquième de part. Il n'est pas moins surprenant que l'intervention de ces nouveaux capitaux ait eu le pouvoir de valoriser de plus d'un million les immobilisations, de plus de 4 millions les marchandises et d'éteindre du même coup une partie des dettes envers les tiers.

C'est là une des plus belles réussites de la Compagnie française de Kong, dont on reconnaît la virtuosité dans l'art de « reprendre en mains » les affaires tombées. L'aspect boursier de l'opération n'est pas le moins réussi, encore que, semble-t-il, les conditions générales du marché au cours de ces mois d'été n'aient pas permis aux introducteurs de réaliser toutes leurs ambitions. On prévoyait, assure-t-on, il y a quelques mois, l'introduction des titres aux environs de 300 francs ; c'est du moins l'espoir que l'on faisait miroiter aux yeux des amateurs que l'on essayait de recruter au hors-cote. Il a fallu se contenter du cours de 180 ; c'est déjà une belle prime sur le pair pour les actions d'une affaire dont les déboires sont encore dans toutes les mémoires et qui, dans un avenir prochain, aura certainement besoin de nouveaux capitaux.

Quant aux parts, qui avaient, il y a quelques mois, été divisées en cinquièmes, elles sont offertes au public à 660 francs ; la notice d'introduction indiquée bien qu'elles ont droit à 30 % des superbénéfices mais oublie de préciser qu'elles sont rachetables sur la base de la capitalisation à 6 % des trois derniers dividendes.

ÉTABLISSEMENTS ROUX-BAUDRAND FRÈRES
(Société coloniale et industrielle du bois)
(*Le Journal des finances*, 15 septembre 1929)

Le 10 septembre, les actions numéros 1 à 60.000 et les parts numéros 1 à 5.000 ont été admises au marché en banque, au comptant.

Établissements Roux-Baudrand
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 20 septembre 1929)

Société anonyme française constituée en 1917.
Siège social 52, rue de Picpus, Paris.

Conseil d'administration M. Saint père, prés. ; MM. J. Roux, S. Roux, Baudrand, Mizraki et G. Lévy, adm.

Capital social actuel : 6 millions en 60.000 act. de 100 fr. A l'origine, 1.650.000 en act. de 500 fr., porté à 5 millions diminué à 4.500.000 en 1924, puis à 450.000 fr. en 1928 et reporté au chiffre actuel en mai 1928. Les act. de 500 fr. ont été divisées en act. de 100 fr. en juillet 1928.

Actions : 60.000 act. de 100 fr. libérées.

Parts de fondateur : 1.000 parts de fondateur, sans valeur nominale, divisées en cinquièmes dont moitié attribuées en rémunération partielle d'apports, participent aux bénéfices comme ci-dessus et. en cas de liquidation, à 30 % du surplus d'actif. Statutairement il a été formé une Société civile des porteurs de parts.

Obligations : Au bilan au 31 décembre 1928, il existait pour 466.500 fr. d'obligations. Le conseil est autorisé à émettre des obligations pour un montant de 5 millions.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 6 % aux act. ; 3° 10 % au conseil ; 4° Tous prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu. Le solde à raison de 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Attributions au conseil : jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale ord. : Avant le 30 juin, ouverte à tous les actionnaires. Convocation 20 jours à l'avance. – Dépôt : 7 jours à l'avance.

Cotation : Les act. et les parts sont inscrites au marché en banque au comptant.

Service financier : Nouvelle Compagnie française de Kong, 6, avenue Marignan.

Sources documentaires : *B. A. L. O.* des 23 mai 1921, 24 janvier 1927, 26 mars 1928, 15 juillet 1929 et 29 juillet 1929.

Notice. — Cette société résulte du changement de dénomination d'une société qui s'appelait Société d'entreprises et de construction du bois. Cette société résultait elle-même de la fusion des firmes Roux-Baudrand, de Vichy, Ch. Rosel et de la Société industrielle du bois.

La société dispose d'usines importantes à Paris, où elle emploie 110 ouvriers et peut traiter 40 mètres cubes de bois par jour. L'outillage comprend 5 scies à ruban, 3 scies circulaires, 5 trancheuses et 4 dérouleuses.

La société travaille pour son compte ou à façon. Elle a pour objet la fabrication des bois sciés, tranchés, déroulés ou contreplaqués, ainsi que la fabrication de la menuiserie et de la parqueterie. La société possède une agence à Londres et une au Havre, ainsi qu'une concession de 250 hectares à la Côte-d'Ivoire, dans la région de Sassandra.

La société ne délivrant pas ses bilans, il est impossible de donner des renseignements détaillés sur les exercices précédents ; le bilan au 31 décembre 1926 faisait ressortir une perte totale de 4.717.000 francs, tandis que le bilan au 31 décembre 1928 fait état d'un bénéfice reporté pour l'exercice 1927 de 475,53 et d'un bénéfice pour 1928 de 1.637.542 fr. Pour ce dernier exercice, il a été distribué un dividende de 14 fr. bruts par action et de 210 fr. par part entière (au nominal de 500 fr.).

Les actions et les parts ont été introduites au marché en banque au comptant le 10 septembre, à 180 fr. les actions et 600 fr. les parts, sous les auspices du Groupe Mizraki.

Les difficultés de la Nouvelle Compagnie française de Kong
et les affaires de bois

(*La Journée industrielle*, 13 décembre 1930)

.....
Écrasés sous le poids d'engagements auxquels ils se trouvaient dans l'impossibilité de faire face, les Établissements Roux-Baudrand Frères, spécialisés dans le sciage et le tranchage des bois, sont venus obérer fortement la situation de la Compagnie de Kong.

Le rapport de cette dernière société donne, sur l'affaire Roux-Baudrand, les renseignements suivants :

« L'avenir de cette société paraissait se présenter sous un jour particulièrement heureux. Avec un capital de 6 millions et l'importante usine qu'elle possédait en plein Paris, elle semblait devoir réaliser de larges bénéfices. Après la réorganisation financière dont elle avait été l'objet, l'exercice 1928 s'était soldé par un chiffre d'affaires de 17.700.000 fr. et un bénéfice brut de 2.256.561 fr. ; l'exercice 1929 paraissait devoir être plus favorable encore puisqu'il accusait un chiffre d'affaires de 13.410.000 fr. pour le premier semestre contre 8 millions de francs pour la période correspondante de 1928. Mais la situation de trésorerie de cette société ne paraissait pas être le reflet d'une marche industrielle aussi brillante. D'une année à l'autre, son solde débiteur, loin de diminuer, s'était accru en dépit des instructions pressantes données à sa direction, cette augmentation ne paraissant pas suffisamment justifiée par le développement du chiffre d'affaires.

« Notre conseil a été amené ainsi à intervenir dans la gestion de cette entreprise et nous avons dû consentir, à nouveau, un sacrifice financier d'un ordre de grandeur considérable pour lui permettre de faire face à ses engagements.

« La liquidation de bois achetés dans les conditions les plus critiquables, aggravée de la carence de nombreux débiteurs, se traduira pour nous par une perte importante.

« Au 30 avril dernier, le compte débiteur de cette société, dans nos livres, était de 9.791.480 francs. »

RADIATIONS (*Le Journal des finances*, 3 avril 1931)

Depuis le 1^{er} avril 1931, les valeurs suivantes ont cessé de figurer à la cote : ... actions et parts Roux-Baudrand frères...

Mise en faillite des Établissements Roux-Baudrand Frères (*La Journée industrielle*, 30 octobre 1932)

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du 28 octobre, met en état de faillite les Établissements Roux-Baudrand Frères, société anonyme au capital de 6 millions, ayant pour objet l'industrie et le commerce des bois, avec siège à Paris, 6, rue de Marignan. M. Hildenfinger a été nommé juge-commissaire, et M Prévost, à Pans. 6, quai de Gesvres, syndicat provisoire.
